


Deux façons d'y contribuer.



La norme professionnelle de formation continue adoptée par l'OIIQ est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle prévoit que les infirmières devront cumuler annuellement 20 heures de formation continue à la suite de diverses activités d'apprentissage contribuant à l'actualisation ou à l'enrichissement de leurs compétences, dont un minimum de sept heures de formation accréditée.

ARTICLE-QUESTIONNAIRE ADMISSIBLE DANS LA CATÉGORIE FORMATION ACCRÉDITÉE

L'un des moyens mis de l'avant par l'OIIQ pour faciliter l'obtention des heures de formation accréditée est la publication de texte dans *Perspective infirmière* qui est accompagné d'un post-test en ligne.

 **2-ACFA** Ainsi, certains articles publiés dans *PI* donnent droit à des heures Admissibles dans la Catégorie Formation Accréditée (ACFA). Ils sont identifiés par le logo ACFA. Le chiffre indique le nombre d'heures accordées à cette formation. Pour les obtenir, vous devrez répondre correctement aux questionnaires de validation disponibles sur la plateforme de téléapprentissage Mistral qui sera prochainement en ligne. Ces post-tests serviront à vérifier la compréhension et l'intégration des connaissances acquises grâce à la lecture de certains articles scientifiques.

Pourront donner droit à des ACFA, les articles :

- > « Le syndrome métabolique », mai/juin 2012, page 30
- > Les cinq articles de la série « Vivre avec une stomie » :
 - Les stomies : causes et types d'interventions, septembre/octobre 2011, page 23 ;

- Habillement et alimentation, novembre/décembre 2011, page 43 ;
- Sexualité, sports et voyage, janvier/février 2012, page 42 ;
- Choisir un appareil collecteur, mars/avril 2012, page 30 ;
- Soins d'une stomie, juillet/août 2012, page 40.

N'oubliez pas de conserver toutes les attestations émises confirmant l'obtention d'heures de formation accréditées.

LECTURE D'ARTICLES ADMISSIBLES DANS LA CATÉGORIE FORMATION NON ACCRÉDITÉE

Plusieurs types d'activités donnent lieu à l'acquisition d'heures de formation, par exemple la lecture et la rédaction pour publication d'articles professionnels et scientifiques.

Dans chacune de ses éditions, *PI* vous propose plusieurs articles cliniques que vous pourrez considérer comme une activité d'auto-formation. En effet, la lecture d'articles professionnels et scientifiques pertinents à votre pratique peut vous permettre l'actualisation ou l'enrichissement de vos compétences. Vous devrez garder en note le titre de l'article, la référence et le temps que vous y aurez consacré. Ainsi, ces heures seront admissibles parmi les heures de formation continue non accréditées prévues par la norme professionnelle.

Lyse Savard, LL.L., MBA

Rédactrice en chef

Pour en savoir plus sur la norme professionnelle :

www.oiiq.org/sites/default/files/27ONS-Norme-professionnelle-WEB.pdf